

## **Aux bailleurs sociaux de Meurthe et Moselle**

Objet : Crise du coronavirus et paiement des loyers

Madame, Monsieur,

A la sortie de la crise sanitaire du COVID 19, des mesures s'imposent en matière de paiement des loyers, la situation très difficile de nombre de locataires des offices HLM de Meurthe et Moselle l'exige.

Les mesures de chômage partiel, la dégringolade de l'intérim, la situation des petits indépendants, les PSE annoncés ... tout cela participe d'un tsunami social qui a commencé à déferler sur les populations les plus en difficulté.

Déjà des bailleurs sociaux de la région parisienne ont annoncé des mesures, essentiellement de suspension des loyers d'avril ou de mai. D'autres dans les Hauts de Seine ont annoncé leur décision de ne pas envoyer les lettres de relance pour retard de paiement, reculant ainsi les engagements de poursuites.

A l'étranger, les villes parmi lesquelles Berlin, Barcelone et Lisbonne ont suspendu les loyers des logements sociaux

La situation est exceptionnelle. Le gouvernement communique sur des plans d'aide aux entreprises.

Des mesures d'aides doivent être définies en faveur des familles sur le poste des dépenses de logement, un des plus importants pour les foyers.

Pour le logement social, pour prévenir une situation tendue et la menace de multiples expulsions, des mesures particulières doivent être prises. Il faut éviter une explosion des impayés et des situations sociales inextricables qui ne manqueraient pas d'avoir des répercussions en matière exemple de Protection de l'Enfance.

### **L'Union Départementale CGT de Meurthe et Moselle demande que les offices HLM du Département décident des mesures suivantes :**

- Suspension des loyers de Mars, Avril et de Mai en tenant compte de la situation des familles qui ont eu à faire face à des pertes de pouvoir d'achat consécutives à l'augmentation des denrées alimentaires et (ou) au chômage partiel.
- Mise en place et accès facilité à un système d'échelonnement des loyers impayés
- Prolongement de la trêve hivernale jusqu'en Avril 2021

- Assouplissement du calendrier des régularisations de charges. Ceux parmi les locataires qui devraient bénéficier d'une régularisation positive, devraient voir leur versement anticipé.
- Report à moyen terme des dates fatidiques relatives aux contentieux d'avant crise entre locataires et bailleurs
- Augmentation des disponibilités des fonds solidarité logement gérés par les collectivités locales, notamment celle de la Métropole du Grand Nancy.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de vous lire,

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Julien HEZARD**  
***Secrétaire Général***

